

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: Stationnement Food truck Champ de Mars et Square Sarret de Grozon

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de l'association « le nez dans le vert »

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place de camions food truck ainsi que pour l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er** : Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation du salon sera interdit :

**Parking du Champ de Mars, Square Sarret de Grozon, rue du Vieil Hopital.**

**Du dimanche 19 mars 7H00 au lundi 20 mars 19H00**

**Article 2** : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Le demandeur sera en charge d'organiser la filtration des véhicules à l'entrée du parking et de maintenir le bon ordre dans les rues adjacentes.**

**Article 3** : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Association le Nez dans le vert

ARBOIS, le 11 janvier 2023  
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

